

**L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Le Sept de cœur » mettant en vedette Arsène Lupin**

**Gilles Renaud  
Juge, Cour de justice de l'Ontario**

**Le 17 avril 2023**

**Propos introductifs**

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien au sein des écoles spécialisées, notamment à Regina pour ce qui est de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à instruire des procès, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes.<sup>1</sup>

Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

---

<sup>1</sup> Voir les autres documents dans cette série : « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'arrestation d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 23 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de 'L'aventure des cinq pépins d'orange' » - Jurisource - le 24 mars 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre 'L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde' », de R.L. Stevenson » - Jurisource - le 3 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'évasion d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 5 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Arsène Lupin en prison' », Jurisource, le 6 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le mystérieux voyageur' », Jurisource, le 12 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre sir Arthur Conan Doyle au moyen de la nouvelle 'L'escarboucle bleue' », Jurisource, le 13 avril 2023 et « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Le collier de la Reine' », Jurisource, le 14 avril 2023.

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>2</sup>

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he [or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

Mon objectif est donc d'étudier la nouvelle « *Le Sept de cœur* » de Maurice Leblanc afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès.<sup>3</sup>

## **Un survol thématique des techniques policières à la lumière de la nouvelle « *Le Sept de cœur* ».**

### **Comportement, la preuve du**

#### **Introduction : les allures à titre de témoignage**

D'emblée, qu'il me soit permis d'expliquer ma façon d'enseigner ma leçon quant à la preuve du comportement. Dans tous les cas où je cite un extrait de la nouvelle, la lectrice s'imagine qu'il s'agit d'une entrevue avec le personnage à titre de témoin en puissance qui répond aux questions de l'enquêtrice, bien avant le procès. Donc, l'enquêtrice va se poser la question si les réponses du témoin concordent avec ses allures, et ainsi de suite.

Allons de l'avant avec cette leçon et citons cet extrait tiré de la nouvelle « *L'arrestation d'Arsène Lupin* » de Maurice Leblanc : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? Qu'importe votre réponse, devriez-vous la revoir à la lumière de l'extrait qui suit, tiré du chapitre 8 du roman *L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde*? La phrase est la suivante : « La physionomie du domestique confirmait amplement ses paroles ... » Exprimé autrement, l'écrivain R. L. Stevenson laissait voir que le visage d'un individu qui livre témoignage aux policiers puisse être scruté afin de déceler si la vérité a

---

<sup>2</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novel" (1922), 17 *Ill. L. Rev.* 26, page 31.

<sup>3</sup> Voir mes livres qui traitent de ce sujet : *La plaidoirie : un juge se livre*, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, *L'évaluation du témoignage : un juge se livre*, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, *Advocacy : A Lawyer's Playbook*, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, *Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism*, Sandstone Academic Press, Melbourne, Australie, 2008.

été décrite - que l'enquêtrice puisse passer au crible le visage et les paroles d'un quidam et d'en conclure si la vérité a été dépeinte.

À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de sa pièce Macbeth<sup>4</sup> :

“Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face...” (1-iv-12)  
[Traduction: « Il n'y a pas d'art — pour découvrir sur le visage les dispositions de l'âme ... »]

“Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know. » (1-vii-92) [Traduction: « ... Allons, et jouons notre monde par la plus sereine apparence. — Un visage faux doit cacher ce que sait un cœur faux. »]

“Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy...” (2-iii-135) [Traduction: « Ne les fréquentons pas: Montrer un chagrin non ressenti est un office Que l'homme faux fait facilement. »]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs.<sup>5</sup> Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Voir le document de travail “Investigations 101 – Lessons from Macbeth”, disponible *in* Blue Line, [www.blueline.ca], le 27 mars 2023, une revue dédiée aux questions policières.

<sup>5</sup> Par souci de commodité, on se limitera à une autre citation:

... Vous pensez bien que je ne crois pas à ces rumeurs. Et puis, je ne puis y croire lorsque je vous vois. Le vice s'inscrit lui-même sur la figure d'un homme. Il ne peut être caché. On parle quelquefois de vices secrets; il n'y a pas de vices secrets. Si un homme corrompu a un vice, il se montre de lui-même dans les lignes de sa bouche, l'abaissement de ses paupières, ou même dans la forme de ses mains ... Mais vous, Dorian, avec votre visage pur, éclatant, innocent ... je ne puis rien croire contre vous... [Le portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde, Chapitre 12.]

<sup>6</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des articles suivants que j'ai signés : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 2 mars 2022;

## Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peut être expressif. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

## Les enseignements du juge-en-chef Bowman

Relevons les renseignements du futur juge-en-chef Bowman *in Faulkner c. Canada*, [2006] ACI n° 173:

[13] Je pense qu'il est important que les juges ne soient pas trop prompts à tirer des conclusions relatives à la crédibilité. J'ai dit ce qui suit dans la décision *1084767 Ontario Inc. (Celluland) c. Canada*, [2002] A.C.I. n° 227 (QL) :

---

« La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – Jurisource.ca – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » – Jurisource.ca - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman Le contrat de mariage de Balzac – la question des « cillements » des témoins » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac La maison du chat-qui-pelote – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugenie Grandet – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022; « La plaidoirie et l'examen es grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin », Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

8 La preuve de chacun des deux témoins est radicalement opposée à celle de l'autre. J'ai pris le jugement en délibéré puisque je ne crois pas approprié de tirer à la légère des conclusions relatives à la crédibilité ou, de façon générale, de rendre ces conclusions oralement à l'audience. Le pouvoir et l'obligation d'établir des conclusions relatives à la crédibilité sont l'une des plus lourdes responsabilités d'un juge de première instance. Le juge doit exercer cette responsabilité avec soin et après mûre réflexion puisqu'une conclusion défavorable de la crédibilité suppose que l'une des parties ment sous la foi du serment. Vouloir mettre un terme rapidement à une affaire ne peut être une excuse justifiant le mauvais usage de ce pouvoir. La responsabilité qui repose sur le juge d'un procès qui doit tirer des conclusions relatives à la crédibilité doit être particulièrement rigoureuse si l'on considère que l'on ne peut pratiquement pas en appeler de telles conclusions.

...

14 J'estime toujours qu'à titre de juges nous avons envers les personnes qui comparaissent devant nous le devoir de faire preuve de prudence et de prendre le temps nécessaire pour bien réfléchir lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions au sujet de la crédibilité. Selon les études que j'ai consultées, les juges ne réussissent pas mieux que les autres à parvenir à une conclusion exacte sur la crédibilité. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité et de l'acuité et ne sommes pas supérieurs à d'autres personnes, comme les psychologues, les psychiatres ou les profanes, qui ont été testés. Étant donné que nous devons, dans le cadre de notre travail, arriver à des conclusions au sujet de la crédibilité, nous devons au moins nous acquitter de cette tâche avec une certaine humilité et en étant conscients de notre propre faillibilité. Je sais que les tribunaux d'appel disent qu'ils doivent faire preuve de retenue à l'égard des conclusions de fait des juges de première instance parce que ces derniers ont eu l'occasion d'observer le comportement des témoins au moment de leur témoignage. Eh bien, j'ai pour ma part vu des menteurs accomplis me regarder droit dans les yeux et me raconter les mensonges les plus flagrants de façon confiante, directe et franche; par contre, il y a des témoins honnêtes qui évitent de regarder le juge dans les yeux, qui bégayent, qui hésitent en parlant, qui se contredisent et qui finissent par présenter un témoignage qui est un fouillis total. Certains juges semblent quand même croire qu'ils peuvent instantanément faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux et prononcer sur-le-champ un jugement fondé sur la crédibilité. La réalité est tout simplement que les juges, lorsqu'ils entendent des témoignages contradictoires, n'ont probablement, au mieux, qu'une chance sur deux de tirer la bonne conclusion quant à la crédibilité, et que leurs chances de le faire diminuent probablement s'ils fondent leur conclusion sur une simple réaction viscérale à un témoin. De plus, si une conclusion défavorable au sujet de la crédibilité est tirée, il faut absolument exposer les motifs à l'appui de la conclusion. [Soulignement ajouté.]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs. Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.

## **La preuve du comportement – examens des éléments**

### **Propos introductifs : J'ai rarement vu la plupart des éléments dont étude est faite sous ce vocable**

D'entrée de jeu, je dois signaler que la plupart des éléments de la preuve du comportement me sont familiers, car j'ai lu des jugements, des articles dans la presse et de la doctrine à ce sujet. Cela étant, je n'ai pas de mémoire d'avoir jamais constaté qu'un témoin frissonnait en déposant, nonobstant le nombre insigne de crimes dont les faits m'ont été relatés. Cela étant, bien que je n'aie pas été témoin de la plupart des éléments décrits plus loin, j'ai souvent vu ce qui suit, tire de la nouvelle « Le collier de la Reine » :

... Ses paroles retentirent quelques secondes dans le silence inquiet, et sur le visage de M. et Mme de Dreux, se lisait un effort éperdu pour comprendre, en même temps que la peur, que l'angoisse de comprendre...

Au demeurant, la preuve du comportement se résume à cette quête parmi non seulement les juges, mais aussi les enquêtrices à « lire » ce que les visages d'autrui expriment.

### **Le chapelet des éléments de la preuve du comportement**

En guise de commentaires introductifs, j'invite la lectrice à relever le nombre d'exemples « multiples », au sens que l'enquêtrice reçoit un témoignage, ou scrute un enregistrement, qui compte deux ou trois éléments qui se complètent. Ainsi : « ... Mais une stupeur me cloua sur le seuil, haletant, abasourdi, plus étonné encore que je ne l'avais été de l'absence de l'homme ... » Aussi, il faut souligner que souvent, le témoin s'exprime au moyen de redondances, surtout en raison de nervosité ou pour chercher à souligner l'importance du geste.

#### **Abasourdi**

« Mais une stupeur me cloua sur le seuil, haletant, abasourdi, plus étonné encore que je ne l'avais été de l'absence de l'homme... »

#### **Accent**

« ... Je sortirai. – Non, non. – Écoutez, monsieur Andermatt, je vous conseille... – Vous ne sortirez pas. – C'est ce que nous verrons, dit Varin avec un tel accent de rage que Mme Andermatt étouffa un faible cri. »

## **Air**

« Qu'y avait-il sous cette proposition ? Plus tard je me suis rappelé qu'en la formulant l'homme avait un air inquiet, une expression de physionomie anxieuse. »  
Relevons aussi cet exemple : « Un nouveau silence, et elle reprit d'une voix calme, et de l'air le plus tranquille ... » Poursuivons en soulevant cet autre exemple : « Seulement alors j'eus l'intuition que son calme était factice, et que, sous cet air de sécurité parfaite, se cachait un grand trouble... »

## **Balbutier**

« En ce cas, balbutia Mme Andermatt, avec effroi, il a mes lettres également, et c'est lui à son tour qui menace mon mari ! »

## **Chanceler**

« Aujourd'hui vous êtes le plus fort. Demain... – Ce sera toi. – J'y compte bien. Votre nom ? – Arsène Lupin. – Arsène Lupin ! L'homme chancela, assommé comme par un coup de massue... »

## **Cœur**

« Et mon cœur battait, et de la sueur ruisselait de mon front et de tout mon corps. »!

## **Cris**

« Mais ils n'habitaient pas ici, m'écriai-je. »

## **Étonnement**

« Mais une stupeur me cloua sur le seuil, haletant, abasourdi, plus étonné encore que je ne l'avais été de l'absence de l'homme... »

## **Haletant**

« Mais une stupeur me cloua sur le seuil, haletant, abasourdi, plus étonné encore que je ne l'avais été de l'absence de l'homme... »

## **Regard**

« Mon regard effrayé ne le quittait pas... » Et, de plus, « Varin eut un regard de méfiance... »

## **Ricaner**

« Et dressé subitement entre les deux adversaires, face à Varin, il ricanait ... »

## **Sueur**

« Et mon cœur battait, et de la sueur ruisselait de mon front et de tout mon corps. »!

## **Stupeur**

« Mais une stupeur me cloua sur le seuil, haletant, abasourdi, plus étonné encore que je ne l'avais été de l'absence de l'homme ... »

## **Tête**

« Voyons, voyons, me disais-je, en me prenant la tête à deux mains, je ne suis pourtant pas un fou ! J'ai bien entendu ! ... »

## **Visage**

« C'était un homme d'une quarantaine d'années, très brun, de visage énergique... » Plus loin, l'auteur nous offre cette phrase : « On lui exposa les raisons qui nécessitaient son intervention, puis on le mena devant le cadavre. Il eut une seconde d'émotion qui contracta son visage et prononça à voix basse, comme s'il parlait malgré lui ... » Enfin, voici deux autres exemples : « « Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé à la justice ? – Pourquoi ? Ah ! pourquoi... Il se tut, le visage sombre... » Et, puis : « Varin se couvrit le visage de ses poings rageurs. »

## **Voix**

« Un nouveau silence, et elle reprit d'une voix calme, et de l'air le plus tranquille ... » Relevons aussi ce qui suit : « ... oh ! cela, j'en suis certaine, murmura-t-elle d'une voix ardente, il m'aurait encore aimée... » et « Il y avait dans la voix de Daspry, il y avait dans son attitude, une autorité qui me déconcertait, une façon d'agir toute nouvelle chez cet homme plutôt nonchalant d'ordinaire et doux. Absolument dompté, Varin désigna l'une de ses poches. – Les papiers sont là. – Ils y sont tous ? – Oui. – Tous ceux que tu as trouvés dans la serviette de Louis Lacombe et que tu as vendus au major von Lieben ? – Oui. – Est-ce la copie ou l'original ? – L'original

## **Yeux**

« Elle enleva son voile et je vis qu'elle était brune, de visage régulier, et, sinon très belle, du moins d'un charme infini qui provenait de ses yeux surtout, des yeux graves et douloureux... »

## **La preuve du comportement et les impressions fugaces**

Relevons cet exemple : « On lui exposa les raisons qui nécessitaient son intervention, puis on le mena devant le cadavre. Il eut une seconde d'émotion qui contracta son visage ... » Il y a fort à parier que je n'étais pas le seul magistrat qui avait peine à repérer des mouvements tellement rapides, ce qui me porte à remettre en cause des constats aussi aléatoires.

## **La preuve du comportement et les silences**

J'ai toujours été favorable à la thèse selon laquelle la juge des faits devrait porter beaucoup d'attention aux hésitations, aux pauses, aux silences des témoins. Ainsi, relevons cet exemple : « ... Elle ne répondit pas, et je songeai qu'elle avait dû faire le tour par l'escalier de service. Elle connaissait donc le chemin ? Il y eut un silence un peu embarrassé. ... » Selon moi, si votre entrevue n'est pas captée par une bande magnétoscopique, vous devez noter de tels silences ou refus, surtout en posant des questions supplémentaires, question de souligner que le témoin cherchait à éviter à fournir un complément de renseignements.

Relevons aussi ces deux exemples fort utiles : d'une part, « Elle hésita, fut sur le point de répondre, puis finalement garda le silence... » et, par ailleurs, « Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé à la justice ? – Pourquoi ? Ah ! pourquoi... Il se tut, le visage sombre... »

Au demeurant, l'enquêtrice sera bien servie, selon moi, en passant outre ce silence et en épuisant sa liste de questions, pour y revenir vers la fin. Ainsi, on évite une confrontation trop hâtive.

### **Interviewer des témoins – exemples à suivre et à éviter**

#### **Détails, le témoin doit fournir des**

« Obsédé par mon aventure, je la racontai tout au long. » C'est ainsi que vous devez obtenir des précisions de la part des personnes que vous recevez en entrevue, en insistant que tous les détails vous soient communiqués. Suivant Leblanc, je répète ce qu'on lit : « Quel fait ? Qu'avait-il vu ? Qu'avait-il surpris ? Quel secret épouvantable avait-il pénétré ? ... » D'ajouter l'auteur plus loin : « Qu'en savez-vous ? » Et, vers la fin : « L'article de l'Écho de France semble dire... – Ce qu'il semble dire, c'est que les frères Varin ne sont pas étrangers à cette disparition. – Est-ce votre avis ? – Oui. – Sur quoi repose votre conviction ? En nous quittant, Louis Lacombe portait une serviette ... »

#### **Interrompre le témoin et surtout en faisant preuve d'un manque de patience**

L'extrait qui suit illustre bien le problème : « C'est lui et ses amis qui sont entrés dans cet hôtel le 22 juin, c'est lui qui a découvert la cachette, c'est lui qui a laissé la carte de M. Andermatt, c'est lui qui détient la correspondance et les preuves de la trahison des frères Varin. – Qui, lui ? interrompis-je, non sans impatience... » Il n'y a aucun avantage à agir de la sorte, car le témoin va finir par fournir le complément de renseignements qu'il vous faut.

#### **Où-dire, il faut interroger de façon à identifier les renseignements qui se fondent sur le**

Relevons cette phrase que j'ai modifiée à ces fins : « Mon Dieu, madame [l'enquêtrice] je n'en connais pas plus que ce qu'en ont dit les journaux... »

## **Parler sans hésiter!**

Voici un extrait de cette nouvelle qui est l'équivalent d'une enquêtrice qui pose la question qui suit: « [Permettez-moi] madame, de vous poser quelques questions ? – Oh! oui, s'écria-t-elle, comme cela je parlerai. – Vous parlerez... quelles que soient ces questions ? – Quelles qu'elles soient. » Le danger est que le témoin pourrait s'inscrire en faux face à cette façon de procéder très tôt dans le processus. Il me semble plus utile d'attendre que le témoin ait bien démontré qu'il sait beaucoup de choses pour ensuite demander si on peut compter sur lui pour fournir plusieurs autres renseignements. Un refus à ce stade sera vraisemblablement perçu comme étant un refus d'aider les forces de l'ordre à effectuer leur travail afin de venir en aide aux victimes de crimes.

Ainsi, plus loin, on note que l'auteur a écrit : « Et comment expliquez-vous cette disparition ? – Je ne l'explique pas. – Et M. Andermatt ? – Je l'ignore. – Cependant... – Ne m'interrogez pas là-dessus... »

## **Poser des questions afin de permettre au témoin d'être à son aise**

« Voulez-vous me permettre, madame, de vous poser quelques questions ? – Oh ! oui, s'écria-t-elle, comme cela je parlerai... » Selon mon expérience à scruter au tribunal des entrevues depuis plus de trois décennies, inviter le témoin à relater son vécu est souvent non indiqué, car celui-ci est souvent trop nerveux pour fournir un compte-rendu cohérent. Toutefois, souvent il lui est loisible de bien répondre à des questions et surtout si l'enquêtrice lui pose des questions simples dès le début, question de lui permettre de bien se détendre.

## **Poser des questions afin de vérifier la force probante des réponses**

Relevons cet exemple : « ... Deux jours plus tard, averti par l'article du Gil Blas, Étienne Varin se présentait chez vous en toute hâte, restait seul dans ce salon, trouvait le coffre vide, et se tuait. Après un instant, Daspry demanda : – C'est une simple supposition, n'est-ce pas ? M. Andermatt ne vous a rien dit ? – Non... » [Nous avons souligné.]

## **Poser des questions et le droit d'insister sur des réponses**

Relevons cet exemple : « Excusez mon insistance, mais il est indispensable que je sache toute la vérité. Avez-vous écrit d'autres lettres ? Toute rougissante, elle murmura : – Oui... » Si vous allez insister auprès du témoin de la sorte, il faut surtout noter que la réponse est indispensable. Agir de la sorte ne devrait pas créer de déclaration irrecevable si ce témoin est accusé par la suite, sauf si on réussit à démontrer que vous possédiez des renseignements suffisants pour l'accuser et que vous avez évité de fournir à cet individu une mise en garde et lui permettre de consulter une avocate.

## **Précisions, avant tout, il faut obtenir des**

D'entrée de jeu, relevons ces deux phrases : « Et vous l'avez prise ? – Dame ! Mets-toi à ma place. » J'ose croire que je sais ce que le témoin cherchait à dire, mais l'enquêtrice aguerrie fera preuve de sagesse en obtenant des réponses plus précises à l'effet que

« Dame » exprime la réponse « Oui » et que « Mets-toi à ma place » est le calque de « Je l'ai fait, oui, comme tu l'aurais fait si tu y étais toi aussi. »

Quant à moi, l'exemple insigne de cette situation est tiré du roman Les Misérables de Victor Hugo. La quatrième partie, « L'Idylle rue Plumet et l'épopée rue Saint-Denis », contient cette phrase au livre XV, « La rue de l'homme-armé, au numéro 1 : « Buvard, buvard » : ... Elle disait à travers son bégaiement, dans son parler de paysanne de Barneville : Je suis de même de même; je chose mon fait; le demeurant n'est pas mon travail. » Hugo ajoute donc : « (Je suis ainsi; je fais ma besogne; le reste n'est pas mon affaire.)

### **Réfléchir avant de poser des questions**

Relevons cet exemple d'une personne qui s'accorde une pause dans le cadre d'un interrogatoire, avant de poursuivre : « Il réfléchit et prononça : – Vous connaissez Louis Lacombe ? – Oui, par mon mari. – Quand l'avez-vous vu pour la dernière fois ? – Le soir où il a dîné chez nous. – Ce soir-là, rien n'a pu vous donner à penser que vous ne le verriez plus ? – Non. Il avait bien fait allusion à un voyage ... »

### **Réponses franches, inciter le témoin à vous fournir des, mais prudence!**

« ... Maintenant que des années se sont écoulées, et que vous n'avez plus rien à redouter, répondez-moi franchement, Varin... » C'est toujours de bonne guerre, règle générale, mais vous ne devez pas faire en sorte que le témoin soit intimidé et vous ne pouvez pas lui faire croire à une « immunité » contre une poursuite éventuelle si tel n'est pas le cas.

### **Serment que fourni le témoin, et après?**

Relevons cette phrase : « Cela, je suis prêt à le jurer. – Et après, quand vous l'aurez juré? – C'était votre frère ... » En d'autres mots, prêter serment n'est pas un gage de fidélité et d'honnêteté, sans compter sur le fait que le lien de sang compte pour beaucoup...

### **Trop prétendre ne rien savoir peut vous en dire long, parfois**

« ... Je ne sais pas... Je ne sais pas... » en guise d'exemple d'une personne qui semble vouloir cacher des faits en raison du refus d'offrir des renseignements du genre « je ne sais pas, car j'étais à la salle de bains au moment de l'échange d'insultes selon ce qu'on m'a dit à mon retour... »

### **Le discernement dont doit faire preuve l'enquêtrice**

#### **Propos introductifs**

D'entrée de jeu, relevons l'extrait qui suit, que l'auteur a situé au tout début de cette nouvelle, question de bien situer la lectrice quant au travail quotidien de l'enquêtrice au niveau de la collecte de renseignements :

... Les détails que j'accumule sur cet homme déconcertant, les faits irréfutables que j'expose, les preuves nouvelles que j'apporte, l'interprétation que je donne

de certains actes dont on n'avait vu que les manifestations extérieures sans en pénétrer les raisons secrètes ni le mécanisme invisible...

D'ajouter Maurice Leblanc : « ... La réponse est facile ... » Il s'agit de l'unique question qui se pose aux enquêtrices dans cette nouvelle, et partant, dans le cadre de leur travail de tous les jours.

### **Chasse aux indices, votre quart de travail est consacré à une**

« Et ce qui me déconcertait le plus, c'est que rien non plus ne révélait le passage des malfaiteurs, aucun indice, pas une chaise dérangée, pas une trace de pas... » Et, pourtant, si des objets ont été volés, forcément, quelqu'un y était! Donc, il faut suivre les précisions que nous livre l'écrivain : « Pouce par pouce, avec les procédés d'investigation les plus minutieux, j'examinai la salle... »

### **Craintes qui pourraient rendre le témoin une personne qui refuse de collaborer à l'enquête**

Dans le cadre de cette nouvelle, on a établi qu'une dame n'est plus l'épouse de son mari sauf pour les registres de l'état, pour ainsi dire, sans espoir de reprendre une vie commune. On lui pose donc la question : « En ce cas, si vous n'avez rien à perdre, que craignez-vous ? » Il faut toujours avoir à l'esprit le fait qu'en matières criminelles, le commun des mortels craint des mesures de représailles, et on ne saurait éviter d'en discuter lorsque la situation l'exige.

### **Crédulité – vous devez émuler l'apôtre Thomas, dit l'incrédule**

Quant à moi, l'exemple du disciple de Jésus Christ, qui devait toucher aux plaies afin de pouvoir conclure que des blessures ont été subies, de fait, n'est pas un mauvais exemple à suivre. Somme toute, le fait de constater « directement » l'existence d'un document, d'une blessure, et ainsi de suite ne compte pas de désavantages. Ce qui me semble moins avantageux, toutefois, c'est le constat qui suit, que l'on remarque en lisant la nouvelle « *Sept de cœur* » : « Je n'en croyais pas mes yeux ! Pourtant ce vacarme, ces bruits de déménagement [et autre preuve?] » Tous les faits s'expliquent, et sans magie ou sottises du genre.

### **La lumière se fera**

La phrase qui suit nous offre un bel exemple du travail acharné de l'enquêtrice qui hier, croyait patauger et avait peu d'espoir de réaliser du progrès dans le cadre de l'enquête et qui compte du succès le lendemain : « En vérité, nous commençons à discerner quelques lueurs parmi les ténèbres qui nous environnaient et certains points s'éclairaient d'une lumière inattendue... »

## **Nature humaine – l'on cherche à éviter le scandale**

L'exemple que je cite illustre bien que l'enquêtrice doit craindre que le témoin en puissance s'essaye à lui conter des mensonges afin d'éviter un scandale : « Il ne les a pas vues, mais Alfred Varin lui en a révélé l'existence, le menaçant de les publier si mon mari agissait contre eux. Mon mari a eu peur... il a reculé devant le scandale... »

## **Plainte tardive, la situation qui rend votre travail plus ardu, mais qui est souvent bien raisonnable de la part de la personne qui se plaint**

« J'avoue que je n'eus point l'idée de m'adresser à la police, tellement les faits qu'il m'eût fallu exposer étaient inconsistants et absurdes. On se fut moqué de moi... » Vous devez vous évertuer à rendre ces gens à l'aise, surtout les victimes de sévices sexuels, et leur faire comprendre que vous allez prendre au sérieux leur plainte, nonobstant ce qui leur semble absurde.

## **Prudence face aux beaux parleurs du genre « Beau Brummel »**

Nous lisons au début de cette nouvelle qu'un certain Jean Daspry était à la fois « charmant et insouciant » et que son charme était tributaire d'une beauté physique exceptionnelle. L'enquêtrice doit toujours évaluer si de tels attraits ont influencé les témoins qui l'ont vu « à l'œuvre » et faire en sorte que ce charme n'ait pas d'influence induite à son endroit.

## **Rêves, l'enquêtrice se méfie si le témoin se pose la question : « Ai-je rêvé? »**

Relevons cet exemple : « Était-ce assez pour affirmer que je n'avais pas été le jouet d'un rêve ? »

## **Système, agir avec méthode et suivant un**

Voici ce que Maurice Leblanc nous cite à ce sujet : « Il divisa le terrain en plusieurs sections qu'il inspecta successivement... »

## **Le professionnalisme dont doit faire preuve l'enquêtrice dans l'exercice de ses fonctions**

### **Conclure de façon définitive?**

Je ne crois pas que l'enquêtrice ne puisse jamais s'exprimer sans équivoques, comme le fait Maurice Leblanc : « En tout cas cette crainte n'a pas persisté, et nous pouvons en toute certitude affirmer ceci ... » Ce type de conclusion est l'apanage des scientifiques et ce qui importe, c'est que la procureure du ministère public puisse recevoir vos conclusions sans ambages étayées de vos constats et des faits à l'appui.

## **Le courage face aux dangers**

La citation qui suit est assez révélatrice à ce sujet : « ... Moi non plus je ne suis pas un poltron, et, tout aussi bien qu'un autre, je sais me tenir en face du danger réel, ou sourire des périls chimériques dont s'effare notre imagination. Mais je le répète, j'étais dans une situation d'esprit anormale, plus facilement impressionnable, les nerfs à fleur de peau... » D'une part, cette citation met en évidence que l'enquêtrice doit faire preuve d'un courage bien supérieur à la norme, et, par ailleurs, que bon nombre d'éléments peuvent nuire à l'enquêtrice à ce sujet, notamment la fatigue et la maladie. Cette citation compte l'avantage insigne d'être objective et évite ainsi le romantisme qui trop souvent nuit à broser un portrait fidèle de la situation des enquêtrices. Plus loin, l'auteur nous offre une phrase assez précise de ce que j'envisage être la situation des enquêtrices, fruit de moult discussions avec elles depuis mes études à la Faculté de Droit en 1978: « Qu'elle crainte indécise me comprima la gorge? » De fait, plusieurs détectives m'ont dit au fil des années que c'est le danger que l'on ne réussit pas à identifier qui représente le pire des cauchemars.

## **Relever des défis dans le cadre d'imbroglis**

Je ne connais pas d'enquêtrices qui s'inspirent du passage qui suit : « ... Je confesse que, pour ma part, cette affaire me semblait si embrouillée que je ne croyais guère à la possibilité d'une solution, et que je m'efforçais de n'y plus songer... »

## **Risquer votre vie pour protéger des biens et non des individus**

« Allai-je risquer ma vie pour sauver quelques tapisseries et quelques bibelots? » Cette phrase explique parfaitement mieux que je pourrais le faire le dilemme qui est le vécu des enquêtrices, et elles répondent à cette question au moyen de leur formation et des renseignements dont elles disposent. C'est ainsi que l'on décide souvent de ne pas prendre en chasse un chauffard qui fuit un carambolage de crainte d'en provoquer un second, surtout si l'on connaît soit l'identité du malfaiteur, soit l'endroit où il se dirige.

## **En guise de conclusion**

« Par elle [l'enquête] on arriverait à la vérité. ... Que veut-on de plus ? » Cet extrait de la nouvelle « *Le Sept de cœur* » ayant en vedette un criminel notoire, Arsène Lupin, souligne ce que l'enquêtrice recherche avant tout, que la vérité soit faite quant au crime sous examen. Selon moi, rien n'empêche que la détective œuvrant en 2023 puisse s'inspirer d'un récit datant de plus de cent ans si les astuces de l'auteur dévoilent des aperçus révélateurs portant sur la nature humaine, la psychologie des entrevues, et ainsi de suite. Et c'est précisément ce que cette nouvelle nous offre.